



DECISION DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS RELATIVE A L'ABSENCE D'OBLIGATION DE DEPOSER UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION DU FAIT DE LA MISE EN CONCERT ENVISAGEE ENTRE FINANCIERE PARTOUCHE, CERTAINS DE SES ACTIONNAIRES ET BUTLER CAPITAL PARTNERS

Paris, le 27 avril 2011

Conformément à l'annonce faite le 20 avril 2011 dans le cadre de la mise en œuvre des deux augmentations de capital de la société Groupe Partouche d'un montant total d'environ 30,6 millions d'euros dont les modalités sont décrites dans le prospectus ayant reçu le visa AMF n°11-126 du 20 avril 2011, l'Autorité des marchés financiers a indiqué que la mise en concert envisagée entre, d'une part, Financière Partouche, M. Patrick Partouche, Mme Katy Zenou et M. Ari Sebag et, d'autre part, Butler Capital Partners (les principales caractéristiques du pacte d'actionnaires correspondant, notamment ses dates de signature et d'entrée en vigueur sont décrites dans le prospectus) ne donnerait pas lieu à l'obligation de déposer une offre publique d'acquisition sur les actions de la société Groupe Partouche. La décision de l'Autorité des marchés financiers sera prochainement publiée sur son site Internet ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Cette confirmation d'absence d'obligation de déposer une offre publique d'acquisition par l'Autorité des marchés financiers constituait l'une des principales conditions suspensives aux engagements de souscription de Butler Capital Partners, tels que décrits dans le prospectus, (les autres conditions suspensives étant pour l'essentiel liées au respect des engagements de Financière Partouche et Groupe Partouche).

L'assemblée générale des actionnaires de la société Groupe Partouche se réunira le vendredi 29 avril 2011 à 10 heures (Salons Hoche – 9 avenue Hoche, 75008 Paris) afin de décider et d'autoriser les opérations d'augmentation de capital décrites dans le prospectus.

Le prospectus est disponible sans frais au siège social de la Société (141 bis rue de Saussure – 75017 Paris), sur le site Internet de la Société ([www.groupepartouche.com](http://www.groupepartouche.com)), sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), ainsi qu'auprès de Natixis en sa qualité de Chef de File et Teneur de Livre.

---

## INFORMATIONS FINANCIERES

Groupe Partouche

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20

Alain Cens, Directeur financier

[info-finance@partouche.com](mailto:info-finance@partouche.com)